Contacts

Représentant·e·s du personnel

Organisation	Titulaires	Suppléant-e-s
SGEN-CFDT	Magali DIETTE magali.diette@inserm.fr 05 31 22 41 57 / 05 82 74 15 94	Gaëtan CHICANNE gaetan.chicanne@inserm.fr 05 31 22 41 43
SGEN-CFDT	Marie-Pierre PUISSEGUR marie-pierre.puissegur@inserm.fr 05 82 74 17 73	Céline BESSON-FOURNIER celine.besson@inserm.fr 05 62 74 45 87
SGEN-CFDT	Joël TEYSSIER joel.teyssier@inserm.fr 05 82 74 15 76	Laurence GRANIER laurence.granier@inserm.fr 05 82 74 15 84
SNCS-FSU	Hélène GROS-DAGNAC helene.gros@inserm.fr 05 62 74 61 22	Patrice PÉRAN patrice.peran@inserm.fr 05 62 74 61 96
SNTRS-CGT	Naïma HANOUN-ZIANE naima.hanoun@inserm.fr 05 82 74 16 40	Virginie GARCIA virginie.garcia@inserm.fr 05 82 74 16 18

Représentant de l'administration

Président	Fonction	Coordonnées
Jacques CAVAILLÉ	Délégué régional	jacques.cavaille@inserm.fr 05 62 74 83 02

Membres invité·e·s

Titulaires	Fonction	Coordonnées
Anne-Françoise AUTER	Médecin du travail	anne-francoise.auter@inserm.fr 05 61 33 60 73
Stéphanie AZALBERT	Responsable ressources humaines	stephanie.azalbert@inserm.fr 05 62 74 83 03
Sabrina BOYRIE	Médecin du travail	sabrina.boyrie@inserm.fr 05 61 33 61 16
Hélène CALMÈS	Adjointe au délégué	helene.calmes@inserm.fr 05 62 74 83 52
Julien FANJEAUX	Conseiller de prévention	julien.fanjeaux@inserm.fr 05 62 74 83 62
Laurent ROY	Inspecteur santé sécurité au travail	laurent.roy@igesr.gouv.fr





Formation de Service Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F4SCT)

Délégation régionale Occitanie Pyrénées

f4sct.toulouse@inserm.fr

Mandature 2023 - 2026



Formation de service spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

Son rôle

La Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail de la délégation régionale (F4SCT) est compétente dans les domaines de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans la circonscription et à l'égard des personnels de l'établissement et de celles et ceux mis à disposition par une entreprise ou une autre administration.

Elle a pour mission générale de :

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents.
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et concilier au mieux maternité et vie professionnelle.
- Veiller à l'observation des prescriptions légales prises en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Ces missions impliquent pour la F4SCT un rôle de prévention des risques, de surveillance et de contrôle du respect de la règlementation.

Sa composition

Président	Délégué(e) régional(e)
Représentants du personnel	5 titulaires et autant de suppléants
	Conseiller de prévention
Invités participant aux réunions et	Médecin du travail
aux travaux	Responsable des ressources humaines
	Inspecteur santé et sécurité au travail

Tout personnel peut attirer l'attention du F4SCT en cas de :

- · Question relative à la santé et sécurité au travail ;
- Accident du travail ou maladie professionnelle ;
- Danger grave et imminent ;
- Projet d'aménagement important modifiant les conditions de sécurité ou les conditions de travail
- · Situation susceptible de générer des risques pour la santé physique et mentale des personnels

Ses missions

La F4SCT a un rôle de prévention des risques, de surveillance et de contrôle du respect de la règlementation.

La prévention des risques

Elle recueille l'ensemble des éléments lui permettant d'engager une réflexion relative à la santé, la sécurité et les conditions de travail, chaque fois que cela est nécessaire

Elle peut émettre des avis sur les projets relevant de sa compétence et est associée aux actions de prévention destinées aux agents dans les domaines techniques, humains ou organisationnels.

La surveillance et le contrôle

Elle est investie d'une mission générale de surveillance en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail. Elle veille au respect des prescriptions législatives et règlementaires prises dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité des agents.

Elle organise des visites des lieux de travail lui permettant de se tenir informée sur les pratiques mises en œuvre, au sein des unités et services de l'Inserm, en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, mais aussi d'émettre des recommandations dont la mise en œuvre relève du directeur d'unité et de l'administration.

Elle est compétente pour signaler au Délégué régional toute inobservation des règles de santé et de sécurité et pour en demander le respect. De même, elle vérifie la conformité règlementaire des projets qui lui sont soumis.

Elle exerce son rôle de surveillance lorsqu'une situation de danger potentiel est repérée, ou dans le cadre d'une situation de danger avéré :

- Dès lors qu'un membre de la Formation constate l'existence d'un danger grave et imminent, il doit en aviser le chef de service concerné et a la possibilité, le cas échéant, d'exercer son droit d'alerte.
- En cas d'accident ou d'incident de travail ou de maladie professionnelle constaté(e), elle a la possibilité de demander la réalisation d'une enquête, laquelle aura pour objet de rechercher les causes de l'évènement dommageable afin d'en éviter la répétition.

Les membres du F4SCT sont soumis à une stricte obligation de confidentialité s'agissant des informations et des dossiers à traiter.





